

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 53

8 janvier 2015

SOMMAIRE

D. Soft Europa-ipc.eu	2502	Orkor Luxco C S.à r.l.	2530
Feinkost Lux S.à r.l.	2541	Ovide S.A.	2500
Financière de Wellington S.à r.l.	2501	Peintures ROBIN S.A.	2503
KFC International Holdings I S.à r.l.	2525	Prima Financial S.A.	2544
Magna Capital Partners S.A.	2517	Rodolph Wine Cellar Sàrl	2544
Maninpar S.à r.l. SPF	2499	Rungis S.A.	2501
Mibera Mittelstandsberatungsgesellschaft GmbH	2498	SL2AC S.A.	2513
Michelman Sàrl	2498	TB Aviation Holdings S.à.r.l.	2517
Montrouge Campus S.à.r.l.	2499	Technology Investment Partners S.A.	2506
MyStarter dotNet S.A.	2517	Thomas & Piron Luxembourg SA	2503
Nema Investment Company S.à r.l.	2500	Tonse Holding S.à r.l.	2503
Nephilim S.A.	2499	TOP GSA Sàrl	2544
Netcare S.à r.l.	2500	Trends Investments S.A.	2503
Neu Solar S.A.	2500	Tricolor S.A.	2503
Nicolas Charlier International S.A.	2500	URS Global Luxembourg S.à r.l.	2504
Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS	2498	Valbou S.A.	2502
Oclaro Luxembourg S.A.	2498	Valorem Investissements S.A.	2499
OCM Archill Debtco S.à r.l.	2510	Vencorp Partners	2499
OCM Carlisle Debtco S.à r.l.	2510	Winland International Petroleum S.à r.l.	2498
ONEX Allison Holding Limited	2542	Yum! Finance Holdings II S. à r.l.	2525

Mibera Mittelstandsberatungsgesellschaft GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 16, rue Théodore Eberhard.
R.C.S. Luxembourg B 32.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199411/10.

(140223106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Michelman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 128.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 03 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2014199413/10.

(140222298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.568.

Les Comptes Annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199458/11.

(140222432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Oclaro Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.376.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oclaro Luxembourg S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2014199460/11.

(140223063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Winland International Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 16.730,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

*Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2014199757/12.

(140222351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Vencorp Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENCORP PARTNERS SARL

Référence de publication: 2014199733/10.

(140222889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Valorem Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 90.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199727/10.

(140222961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Montrouge Campus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.646.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199391/10.

(140222443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Nephilim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 174.387.

Les Bilans au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199439/10.

(140222719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Maninpar S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Décembre 2014.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Salvatore Rosato

Mandataire

Référence de publication: 2014199372/13.

(140223403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Netcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 55, Gruusswiss.
R.C.S. Luxembourg B 102.059.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199440/10.

(140223293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Neu Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.994.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199442/10.

(140222784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Nicolas Charlier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, route des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 48.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199446/10.

(140223324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Ovide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 40.788.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014199481/11.

(140222949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Nema Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 430.650,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.516.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014199430/13.

(140223013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Rungis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.066.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 15/12/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014199560/13.

(140223049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Financière de Wellington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 186.933.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Financière de Wellington S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 186.933, constituée suivant acte reçu le 6 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1272 du 19 mai 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Stéphany, administrateur de société, demeurant à B-1410 Waterloo, Belgique, Drève des Chasseurs 27/A.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Van Halteren, administrateur de société, demeurant à B-1950 Kraainem, Belgique, Avenue Tereycken 13

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérémie Pulinx, administrateur de société, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique, Avenue des Chênes 43.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société à L- 9906 Troisvierges, 6, Rue Staedtgen.

2.- Modification afférente de l'article 5.1. des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de transférer le siège social de la société à L-9906 Troisvierges, 6, Rue Staedtgen, L-9906 Troisvierges, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5.1. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1. Le siège social est établi à Troisvierges.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. STEPHANY, F. VAN HALTEREN, J. PULINX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58126. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2014199072/41.

(140222969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Valbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199725/10.

(140223038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

D. Soft Europa-ipc.eu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.934.

L'an deux mille quatorze,

Le cinq décembre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée P R FINANCES, société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-54630 Richardmémil, 2-4, rue Jean Lamour, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 432 641 215,

ici représentée Monsieur Philippe PERRAUD, dirigeant de sociétés, né à Dijon (France) le 20 janvier 1959, demeurant à F-54710 Ludres, 291, rue Paul Verlaine, agissant en sa qualité de gérant unique de la société;

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «D. Soft Europa-ipc.eu S.à r.l.», ayant son siège social à L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148 934,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259 du 18 novembre 2009.

Ceci exposé, l'associée unique, représentée comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri, à L-3270 Bettembourg, 14, route de Luxembourg,

et de modifier par conséquent l'article quatre, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa premier.** Le siège social est établi à Bettembourg. (Grand-Duché de Luxembourg).»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cents euros (800.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PERRAUD, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 décembre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014198963/43.

(140222476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Trends Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014199696/9.

(140222914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Tricolor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014199697/9.

(140222973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Peintures ROBIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199495/10.

(140223163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Tonse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.223.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014199685/13.

(140222528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

TP Luxembourg SA, Thomas & Piron Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 88.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2014199681/13.

(140222590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

URS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 198.020.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.173.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WGI Netherlands B.V./S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands and governed by both the laws of the Netherlands and the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered seat at Nijvergouw 42, NL-1352 CD Almere, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce under number 39058385, having its principal establishment and place of effective management at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.182, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “URS GLOBAL LUXEMBOURG S.à r.l.” (the “Company”), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.173, and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 10th, 2009, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” number 1952, on October 7th, 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 12th, 2010, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” number 1226, on June 11th, 2010.

II. The Company’s share capital is set at one hundred ninety-eight million, twenty thousand U.S. Dollars (USD 198,020,000.-), represented by one hundred ninety-eight million, twenty thousand (198,020,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions divided in two parts:

First part

The first part of the meeting was opened at 10 a.m.

First resolution

The sole shareholder resolved to change the financial year of the Company which shall henceforth start on October 18th and end on October 17th of each year. The current financial year which started on January 1st, 2014 shall hence terminate on October 17th, 2014.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 13 of the Company’s articles of association to give it henceforth the following wording:

“ Art. 13. Financial Year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the eighteenth (18) of October and ends on the seventeenth (17) of October of each year.”

Second part

The second part of the meeting was opened at 10.30 a.m.

First resolution

The sole shareholder further resolved to change the financial year of the Company which shall henceforth start on October 1st and end on September 30th of each year. The financial year which started on October 18th, 2014 shall hence terminate on September 30th, 2015.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 13 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ Art. 13. Financial Year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of October and ends on the thirtieth (30) of September of each year.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she/he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WGI Netherlands B.V./S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit hollandais et soumise à la fois aux lois des Pays-Bas et du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Nijvergouw 42, NL-1352 CD Almere, les Pays-Bas, inscrite au registre de commerce de la chambre de commerce hollandaise sous le numéro 39058385, et ayant son administration centrale et son siège de direction effective au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.182, ici représentée par Mme. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «URS GLOBAL LUXEMBOURG S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.173, et constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations numéro 1952, le 7 octobre 2009 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1226, le 11 juin 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix millions vingt mille Dollars américains (198.020.000,- USD) représenté par cent quatre-vingt-dix millions vingt mille (198.020.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes divisées en deux parties:

Première partie

La première partie de la présente réunion a été ouverte à 10 heures.

Première résolution

L'associée unique de la Société a décidé de modifier l'année sociale de la Société qui commencera désormais le 18 octobre et se terminera le 17 octobre de chaque année. L'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} janvier 2014 se terminera donc le 17 octobre 2014.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 13. Exercice Social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le dix-huit (18) octobre et se termine le dix-sept (17) octobre de chaque année.».

Deuxième partie

La seconde partie de la présente réunion a été ouverte à 10 heures 30.

Première résolution

L'associée unique de la Société a ensuite décidé de modifier l'année sociale de la Société qui commencera désormais le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de chaque année. L'année sociale qui a débuté le 18 octobre 2014 se terminera donc le 30 septembre 2015.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Exercice Social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) octobre et se termine le trente (30) septembre de chaque année.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses Noms, Prénoms, état civil et résidence, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199712/128.

(140222190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Technology Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 191.391.

L'an deux mille quatorze,

Le deux décembre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

A comparu:

Madame Cindy GOMES CORDEIRO, clerc de notaire, née à Luxembourg, le 15 juillet 1986, matricule 1986 07 15 123 21, demeurant à Luxembourg,

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Exposé préliminaire

Le notaire instrumentaire a reçu en date du 14 octobre 2014 (numéro 1254 de son répertoire) un acte de constitution d'une société anonyme dénommée Technology Investment Partners S.A. (ci-après «la Société»), enregistré à Esch-sur-Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2014, sous la relation EAC/2014/14418 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B191391.

Ceci exposé,

La comparante déclare que dans l'acte de constitution du 14 octobre 2014, une erreur s'est introduite dans l'article onze point 2 (art.11.2.).

En effet l'acte écrit erronément comme suit:

« **11.2.** Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.»

suit la traduction française du texte qui précède:

« **11.2.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.»

au lieu de

« **11.2.** Upon a resolution of the General Meeting and once the mandatory allocation of the profits to the legal reserve has been complied with, the balance may be distributed to the shareholders in the following order:

- The holders of Class A Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the Par Value of the Class A Shares they hold; then
- The holders of Class B Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifteen percent (0.15%) of the Par Value of the Class B Shares they hold; then
- The holders of Class C Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty percent (0.20%) of the Par Value of the Class C Shares they hold; then
- The holders of Class D Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the Par Value of the Class D Shares they hold; then
- The holders of Class E Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty percent (0.30%) of the Par Value of the Class E Shares they hold; then
- The holders of Class F Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty-five percent (0.35%) of the Par Value of the Class F Shares they hold; then
- The holders of Class G Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty percent (0.40%) of the Par Value of the Class G Shares they hold; then
- The holders of Class H Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty-five percent (0.45%) of the Par Value of the Class H Shares they hold; then
- The holders of Class I Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifty percent (0.50%) of the Par Value of the Class I Shares they hold; then
- The holders of Class J Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifty five percent (0.55%) of the Par Value of the Class J Shares they hold; then
- The holders of Ordinary Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to an amount being all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made) (hereinafter, the “Remainder Available Amount”) to be distributed among the holders of Ordinary Shares, based on their respective shareholding in the Ordinary Shares.

Should no Class J Shares be in issue or should all the Class J Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class I Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point fifty percent (0.50%) of the par value of the Class I Shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class I Shares, based on their respective shareholding in the Class I Shares.

Should no Class J Shares and Class I Shares be in issue or should all the Class J Shares and Class I Shares have been cancelled following their repurchase, or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class H Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty-five percent (0.45%) of the par value of the Class H Shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class H Shares, based on their respective shareholding in the Class H Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class G Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty percent (0.40%) of the par value of the Class G Shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class G Shares, based on their respective shareholding in the Class G Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty-five percent (0.35%) of the par value of the Class F Shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class F Shares, based on their respective shareholding in the Class F Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty percent (0.30%) of the par value of the Class E Shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class E Shares, based on their respective shareholding in the Class E Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty-five percent (0.25%) of the par value of the Class D shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class D Shares, based on their respective shareholding in the Class D Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class C Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty percent (0.20%) of the par value of the Class C Shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class C Shares, based on their respective shareholding in the Class C Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point fifteen percent (0.15%) of the par value of the Class B Shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class B Shares, based on their respective shareholding in the Class B Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point ten percent (0.10%) of the par value of the Class A Shares or (ii) the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Class A Shares, based on their respective shareholding in the Class A Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares, Class B Shares and Class A Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares, Class B Shares and Class A Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount being the Remainder Available Amount, to be distributed among the holders of Ordinary Shares, based on their respective shareholding in the Ordinary Shares.

Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.»

Suit la traduction française du texte qui précède:

« **11.2.** Suivant résolution de l'Assemblée Générale et dès lors que l'allocation obligatoire des profits à la réserve légale a été respectée, le solde peut être distribué aux actionnaires dans le respect de l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'Actions de Classe A auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe A; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe B auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe B; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe C auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe C; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe D auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe D; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe E auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe E; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe F auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe F; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe G auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe G; ensuite les détenteurs d'Actions de Classe H auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe H; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe I auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe I; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe J auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal au montant le plus élevé entre (i) zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe J ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe J, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe J.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires d'Actions de Classe I auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes

d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe I, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe I.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J et aucune Action de Classe I ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J et toutes les Actions de Classe I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires d'Actions de Classe H auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe H ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe H, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe H.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I et aucune Action de Classe H ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I et les Actions de Classe H viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires d'Actions de Classe G auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe G ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe G, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe G.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H et aucune Action de Classe G ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H et les Actions de Classe G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe F auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe F ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe F, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe F.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G et aucune Action de Classe F ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G et les Actions de Classe F viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe E auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe E ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe E, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe E.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F et aucune Action de Classe E ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F et les Actions de Classe E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe D auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe D ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe D, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe D.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E et aucune Action de Classe D ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E et les Actions de Classe D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe C auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe C ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe C, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe C.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E, aucune Action de Classe D et aucune Action de Classe C ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E, les Actions de Classe D et les Actions de Classe C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe B auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe B ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe B, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe B.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E, aucune Action de Classe D, aucune Action de Classe

C, et aucune Action de Classe B ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E, les Actions de Classe D, les Actions de Classe C, et les Actions de Classe B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe A auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe A ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe A, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe A.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E, aucune Action de Classe D, aucune Action de Classe C, aucune Action de Classe B et aucune Action de Classe A ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E, les Actions de Classe D, les Actions de Classe C, les Actions de Classe B et les Actions de Classe A viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions Ordinaires auront droit de recevoir un montant correspondant au solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe Ordinaires, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe Ordinaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.»

La comparante déclare rectifier cette erreur purement matérielle et prie le Registre de Commerce et des Sociétés de mentionner cette rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GOMES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 décembre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014199652/232.

(140222947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

**OCM Carlisle Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Archill Debtco S.à r.l.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.098.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December,
before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of OCM Achill Debtco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Commerce and Companies Register (the RCS) of Luxembourg under number B 188.098 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 26, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2286 dated August 27, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on August 26, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3025 dated October 20, 2014. The Articles have not been modified since then.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.459,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, notary clerk, with professional address in Junglinster, Grand-Duchy de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share

capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.362,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.641.

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to the name of the Company from "OCM Achill Debtco S.à r.l." to "OCM Carlisle Debtco S.à r.l.";
3. Subsequent amendment to article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1. above;

III. the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the name of the Company from "OCM Achill Debtco S.à r.l." to "OCM Carlisle Debtco S.à r.l.".

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 1. Name. The name of the company is OCM Carlisle Debtco S.à r.l. (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 900.-.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de OCM Achill Debtco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée de par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 188.098 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2286 du 27 août 2014. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés le 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3025 du 20 octobre 2014. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.459,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

OCM Luxembourg OPPTS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.362,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

OCM Luxembourg OPPTS IX (Parallel 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.641,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, prénommées et représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. le capital social de la Société est présentement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux modalités de convocations
2. Modification de la dénomination de la Société de «OCM Achill Debtco S.à r.l.» à «OCM Carlisle Debtco S.à r.l.»;
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société, de «OCM Achill Debtco S.à r.l.» à «OCM Carlisle Debtco S.à r.l.».

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est OCM Carlisle Debtco S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2014. Relation GRE/2014/4893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014199471/139.

(140222776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

SL2AC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 192.710.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Maître ARRENSDORFF Roger, notaire de résidence Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain PASCAL, dirigeant de sociétés, né le 29 février 1960 à Orange (France), demeurant à F-59650 Villeneuve D'Ascq (France), 243, Avenue de Brigode et

2. Monsieur Didier WABANT, dirigeant de sociétés, né le 22 mars 1962 à Tourcoing (France), demeurant à F-59670 Cassel (France), 3096, Standaert Straete.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SL2AC S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'assurer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci. Elle pourra également acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et tous autres droits. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances, garanties et sûretés. La société peut conseiller, accorder une assistance administrative et technique, ainsi qu'aider au développement de ses filiales.

La société peut, en outre, exercer des activités de conseil en matière de relations publiques et d'organisation de manifestations événementielles au Luxembourg et à l'étranger. Elle peut également réaliser des études de marché au Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut effectuer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prêter tous services tant au Luxembourg qu'à l'étranger se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,-Euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- Euros), chacune, entièrement libérées.

Le capital social est intégralement souscrit.

Les actions sont exclusivement nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

Une décision prise par résolutions écrites circulaires, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 11. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur délégué. La signature d'un seul administrateur sera cependant suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. La société se trouve engagée dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Transmission des actions

Art. 13.

13.1. Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre actionnaires, qu'avec l'agrément préalable des actionnaires lors d'une assemblée générale statuant à la majorité relative des voix des actionnaires disposant du droit de vote, les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

13.2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Conseil d'administration de la Société et indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les nom, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le Conseil d'administration à tous les actionnaires. Le Conseil d'administration convoque par ailleurs l'assemblée générale des actionnaires en vue de statuer sur la demande d'agrément.

13.3. Le Conseil d'administration dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître au cédant la décision de la collectivité des actionnaires. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus évoqué, l'agrément sera réputé acquis.

13.4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément n'auront pas à être motivées.

13.5. En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les quinze (15) jours de la décision d'agrément. A défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité.

13.6. En cas de refus d'agrément, la Société est tenue dans un délai de un (1) mois à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquiescer ou de faire acquiescer les actions de l'actionnaire cédant par un ou plusieurs tiers agréés selon la procédure ci-dessus prévue.

Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la Société dans ce délai d'un mois, l'agrément du ou des cessionnaires est réputé acquis. En cas d'acquisition des actions par la Société, celle-ci est tenue dans un délai de six (6) mois à compter de l'acquisition de les céder ou de les annuler.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, le premier mardi du mois d'avril à 15 heures, au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 17. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2014.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social ayant une durée réduite, la première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2015. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
Alain PASCAL, préqualifié, six cents actions	600
Didier WABANT, préqualifié, quatre cents actions	400
Total: mille actions	1000

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces de trente et un mille euros (31.000,- €) de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation et avertissement

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

1. Monsieur Alain PASCAL, dirigeant de sociétés, né le 29 février 1960 à Orange (France), demeurant à F-59650 Villeneuve D'Ascq, 243, Avenue de Brigode;

2. Monsieur Didier WABANT, dirigeant de sociétés, né le 22 mars 1962 à Tourcoing (France), demeurant à F-59670 Cassel, 3096 Standaert Straete;

3. Monsieur Franck SCHRICKE, chef comptable, né le 15 juillet 1968 à Hazebrouck (France), demeurant à F-62380 Dohem, 5, rue de Maisnil.

Deuxième résolution:

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

- Monsieur Jean Michel PASCAL, ingénieur Bureau d'études, né le 15 décembre 1965 à Nancy (France) demeurant à F-54270 Essey les Nancy, 136, rue Roger Berin.

Troisième résolution:

L'assemblée générale délègue la gestion journalière de la société à Monsieur Didier WABANT, dirigeant de sociétés, né le 22 mars 1962 à Tourcoing (France), demeurant à F-59670 Cassel (France), 3096 Standaert Straete, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Quatrième résolution:

Le siège social de la société est fixé au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire, le présent acte. Signé: PASCAL, WABANT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 53605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199620/200.

(140223180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

MyStarter dotNet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 62, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 92.529.

Le bilan au 31/12/13 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014199397/9.

(140222316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Magna Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 169.027.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGNA CAPITAL PARTNERS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014199399/11.

(140222384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

TB Aviation Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 192.718.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Innovative Capital Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Florida, United States of America, having its registered office at 11380 Prosperity Farms Road #221E, Palm Beach Gardes, FL 33410, United States of America, registered with the Department of State of the State of Florida under number, L13000071101,

here represented by Mr Robert van't Hoeft, private employee, whose professional address is at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TB Aviation Holdings S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager

in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted

meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Innovative Capital Holdings, LLC	1,250,000	12,500.-
Total:	1,250,000	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price of EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred Euro) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
 - Mr Robert van 't Hoeft, director, born on January 13th, 1958 in Schiedam (The Netherlands), residing at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
 - Mr Robert Gill Stockard, director, born on June 19, 1958 in Everett, Massachusetts, United States of America, professionally residing at 11380, Prosperity Farms Road #221E, Palm Beach Gardens FL 33410, United States of America

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du décembre.

Par devant le soussigné Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Innovative Capital Holdings, LLC., une société à responsabilité limitée, enregistrée sous les lois des Etats Unis, avec siège social à 11380 Prosperity Farms Road 221E, Palm Beach Gardes, FL 33410 Etats Uni, immatriculée auprès du Département d'État de l'État de la Floride sous le numéro, L13000071101,

représentée par Monsieur Robert van't Hoeft, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TB Aviation Holdings S.à r.l.." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents

ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année,.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Innovative Capital Holdings, LLC	1.250.000	12.500,-
Total:	1.250.000	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - Monsieur Robert Gill Stockard, gérant, né le 19 juin 1958 à Everett, Massachusetts, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 11380, Prosperity Farms Road, 221E, Palm Beach Gardens FL 33410, Etats-Unis.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. VAN'T HOEFT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16001. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199670/446.

(140223384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

**KFC International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Yum! Finance Holdings II S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.211.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of October.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

KFC Global Holdings, Inc., a corporation formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Company Register; and

Yum! Finance Holdings I S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 151.213;

together referred to as the "Shareholders",

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Yum! Finance Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 17 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 582 on 18 March 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.211 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 November 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 266 on 29 January 2014.

II.- The 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 0.02 (two Euro Cents), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,500.02 (twelve thousand five hundred Euro two Cents) by the issuance of 2 (two) shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 2,355,250,244.98 (two billion three hundred fifty five million two hundred fifty thousand two hundred forty four Euro and ninety eight cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by KFC Global Holdings, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Change of name of the Company from "Yum! Finance Holdings II S.à r.l." to "KFC International Holdings I S.à r.l.";

6. Subsequent amendment to the article 1 and first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 0.02 (two Euro Cents), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,500.02 (twelve thousand five hundred Euro two Cents), by the issuance of 2 (two) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 2,355,250,244.98 (two billion three hundred fifty five million two hundred fifty thousand two hundred forty four Euro and ninety eight cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by KFC Global Holdings, Inc.

Third resolution:

The Shareholders further resolve to accept the subscription and the payment by KFC Global Holdings, Inc. of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes KFC Global Holdings, Inc., hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by KFC Global Holdings, Inc. through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by KFC Global Holdings, Inc., in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all the 2,000,000 (two million) ordinary shares and 2 (two) class B shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) in the share capital of KFC International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.204 (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 2,355,250,245 (two billion three hundred fifty five million two hundred fifty thousand two hundred forty five Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 31, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Johannes Laurens de Zwart, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Christiaan Frederik van Arkel, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- c) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager;
- d) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, category B manager; and
- e) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager;
- f) Monica Plymale, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, category B manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- KFC Global Holdings, Inc.: 625,002 (six hundred twenty five thousand and two) shares; and
- Yum! Finance Holdings I S.à r.l.: 625,000 (six hundred twenty five thousand) shares.

The notary acts that the 1,250,002 (one million two hundred fifty thousand two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

The Shareholders resolve to change the name of the Company from Yum! Finance Holdings II S.à r.l. to KFC International Holdings I S.à r.l.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 1 and first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "KFC International Holdings I S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée."

" **Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,500.02 (twelve thousand five hundred Euro two Cents), represented by 1,250,002 (one million two hundred fifty thousand two) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each".

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

KFC Global Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Company Register; and

Yum! Finance Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.213;

ci-après dénommées les "Associés",

ici dûment représentées par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de Yum! Finance Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 582, le 18 mars 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.211 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifié par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 266, le 29 janvier 2014.

II. Les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 EUR (deux Euros Cents) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12.500,02 EUR (douze mille cinq cents Euros et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 2.355.250.244,98 EUR (deux milliards trois cent cinquante-cinq millions deux cent cinquante mille deux cent quarante-quatre Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par KFC Global Holdings, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Changement de dénomination de la Société de "Yum! Finance Holdings II S.à r.l." à "KFC International Holdings I S.à r.l.";

6. Modification subséquente de l'article 1 et du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 EUR (deux Euros Cents) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12.500,02 EUR (douze mille cinq

cents Euros et deux Cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 2.355.250.244,98 EUR (deux milliards trois cent cinquante-cinq millions deux cent cinquante mille deux cent quarante quatre Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par KFC Global Holdings, Inc.

Troisième résolution:

Les Associés décident ensuite d'accepter la souscription et la libération par KFC Global Holdings, Inc. des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite KFC Global Holdings, Inc., ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par KFC Global Holdings, Inc., en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'ensemble des 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires et de 2 (deux) par sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) dans le capital social de KFC International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.204 (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 2.355.250.245 EUR (deux milliards trois cent cinquante-cinq millions deux cent cinquante mille deux cent quarante-cinq Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 31 octobre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Johannes Laurens de Zwart, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- b) Christiaan Frederik van Arkel, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- c) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B;
- e) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- f) Monica Plymale, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- KFC Global Holdings, Inc.: 625.002 (six cent vingt cinq mille deux) parts sociales; et
- Yum! Finance Holdings I S.à r.l.: 625.000 (six cent vingt cinq mille) parts sociales.

Le notaire constate que les 1.250.002 (un million deux cent cinquante mille deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société de Yum! Finance Holdings II S.à r.l. à KFC International Holdings I S.à r.l.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 1 et le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "KFC International Holdings I S. à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500,02 EUR (douze mille cinq cent Euros et deux Cents), représenté par 1.250.002 (un million deux cent cinquante mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52349. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199774/277.

(140222174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Orkor Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.689.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Orkor Luxco 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,501.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177728,

represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 7, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Orkor Luxco C S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Appointment and Removal of Managers.

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office (the “Manager(s)”). The Managers need not be shareholders.

9.2. The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of Managers. If several Managers are appointed, they constitute the board of Managers (the “Board of Managers”).

10.1. Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Laws or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board of Managers, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Managers.

10.2. Procedure

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any Manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Managers as his proxy.

(v) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the Managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

10.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of all the Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole Manager.

11.1. If the Company is managed by a sole Manager, any reference in the Articles to the Board of Managers or the Managers is to be read as a reference to such sole Manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole Manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles of Incorporation and the Laws.

Art. 13. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general

meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Orkor Luxco 2 S.à r.l.	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mr Han Lu, born on 1 July 1976 in Liaoning, China, residing at 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Chen Chenfang, born on 4 May 1977 in Fujian, China, residing at 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr Liu Guangcai, born on 30 January 1982 in Shandong, China, residing at c/o Gingko Tree Investment Limited, 15th floor, 5, Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Orkor Luxco 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de de EUR 12.501,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177728,

représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 décembre 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Orkor Luxco C S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat (les «Gérants»). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés

9.2 Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de Gérance. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

10.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Lois ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout Gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les Gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présent ou représentés à la réunion.

10.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les Gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant Unique.

11.1. Si la Société est gérée par un Gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux Gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au Gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux Lois.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de

quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la

Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Orkor Luxco 2 S.à r.l.	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

(i) Monsieur Han Lu, né le 1 juillet 1976 à Liaoning, Chine, résidant à 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) Monsieur Chen ChenFang, né le 4 mai 1977 à Fujian, Chine, résidant à 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg; et

(iii) Monsieur Liu Guangcai, né le 30 janvier 1982 in Shandong, Chine, résidant à c/o Gingko Tree Investment Limited, 15th floor, 5, Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 décembre 2014. REM/2014/2669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199466/570.

(140222396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Feinkost Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 175.298.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierten Dezember.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Faramarz SAADATI, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Kölner Strasse, 72,

Der Komparent erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Feinkost Lux S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 175298, mit Gesellschaftssitz in L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Henri BECK, Notar mit Amtssitz in Echternach, am 14. Februar 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 862 vom 11. April 2013.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft Feinkost Lux S.à r.l. sich auf 12.400,- EUR (Zwölftausendvierhundert Euro) eingeteilt in 100 (Einhundert) Anteile von je 124,- EUR (einhundertvierundzwanzig Euro), vollständig eingezahlt.

3. Dass der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

4. Dass der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft Feinkost Lux S.à r.l. erklärt, dass alle Passiva beglichen sind und die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, da diese persönlich für alle Verpflichtungen der Gesellschaft haftet.

5. Dass der Komparent ebenfalls erklärt, dass er die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und er erklärt in unwiderruflicher Weise, dass er, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuführen, übernehmen wird.

6. Dass der Komparent dem Geschäftsführer Entlastung erteilt.

7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neun hundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Faramarz SAADATI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2014. Relation GRE/2014/4892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014199069/38.

(140222690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

ONEX Allison Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.055.331,68.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.467.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December,
Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Onex Allison Holding Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 41,055,331.68 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 167.467 (the "Company").

There appeared

OAH Wind LLC, a company validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 421, Leader Street, 43302 Marion, Ohio, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 4240638 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 41,055,331,680 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of OAH Wind LLC as liquidator;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It has been resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It has been resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

It has been resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator.

Fourth resolution

It has been resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator has been dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2.100.-.

The corporate capital is valued at EUR 33,242,400.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Onex Allison Holding Limited, une société à responsabilité limitée valablement existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 41,055,331.68 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167.467 (la «Société»).

A comparu

OAH Wind LLC, une société valablement existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 421, Leader Street, 43302 Marion, Ohio, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, sous le numéro 4240638 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 41.055.331.680 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination d'OAH Wind LLC en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique; et
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

Il a été décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il a été décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.100,- EUR.

Le capital social a été évalué à 33.242.400,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2014. Relation GRE/2014/4894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014199478/119.

(140222734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Prima Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.929.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014199527/11.

(140222967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Rodolph Wine Cellar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2733 Luxembourg, 6, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 137.005.

Constituée par-devant Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 30 janvier 2008, acte publié au Mémorial C no 886 du 10 avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RODOLPH WINE CELLAR S.à r.l.

C&D Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2014199539/13.

(140222580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

TOP GSA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 58.412.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014199686/13.

(140222386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.
